

Force Ouvrière : Le syndicat qui reste un syndicat !

Compte rendu du CT Local du 6 décembre 2011

Ce CTL s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Alain SAISON. . Les débats ont commencé à 14h10 pour se terminer à 18h00. Le secrétariat est assuré par Madame THOMAS et la CGT est désignée secrétaire adjointe par l'intermédiaire de Monsieur DEBOMY.

Après les déclarations liminaires de SOLIDAIRES et de la CGT, le Président a ouvert les travaux du Comité Technique Local dans sa nouvelle composition suite aux élections du 20 octobre 2011. Les résultats des élections ont permis à **FO DGFIP62** de gagner un siège dans ce nouveau CTL, c'est d'ailleurs la seule OS dans le Pas de Calais à obtenir un résultat positif. **MERCI à tous de votre confiance !**

Comité Technique Local : 10 sièges à pourvoir

	Inscrits	Votants	Exprimés	FO-DGFIP	SNUL-SUD	CGT	UNSA-CFTC	CFDT
Voix	1903	1657	1609	438	507	309	232	123
%		87,07%		27,22%	31,51%	19,20%	14,42%	7,64%
Sièges				3 (+1)	4 (=)	2 (=)	1 (=)	0 (-1)

Vos nouveaux représentants FO DGFIP62 en CTL sont donc maintenant: Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX & Audrey JOLY (Titulaires) et Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT & Hervé DANNEELS (Suppléants)

1 – Présentation de la nouvelle composition des comités techniques locaux (CTL) et des modalités de fonctionnement

Une note nous a été présentée accompagnée d'un schéma de fonctionnement. En résumé, le CTL n'est désormais plus paritaire. Selon la DG, « cette remise en cause d'un paritarisme exclusivement numérique par la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010 est destiné à faciliter un dialogue social « responsabilisant ». Il s'agit en effet que les parties prenantes au dialogue soient bien celles qui ont expertise et autorité sur les questions examinées. »

Sont membres de droit du comité, sans qu'il soit nécessaire de prendre une décision pour les désigner :

- le directeur auprès duquel le CTL est placé, président de l'instance;
- le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines (le chef du Pôle pilotage et ressources);
- les représentants du personnel élus lors du scrutin du 20 octobre dernier.

Lors de chaque réunion du CTL, le président est assisté, en tant que de besoin, par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de texte soumis à l'avis du comité.

Commentaires FO : FO DGFIP62 a dénoncé l'absence de règlement intérieur. En effet, tout nouvelle instance officielle exigerait un cadre normalisé mais il est inexistant à ce jour. L'arrêté n'est toujours pas pris au sein de la fonction publique mais, rassurons nous (!), le bureau RH1A nous assure qu'il n'y a pas de difficultés, ni de contre-indication à siéger ce jour sans règlement intérieur. Nous savions pourtant depuis bien longtemps que ces nouvelles instances allaient se tenir !!! Quelle anticipation de la part de nos dirigeants nationaux ...

Dans ce nouveau comité qui n'est plus paritaire, un maximum de deux réunions pour atteindre le quorum et valider les avis sera nécessaire. A propos du dialogue social, nous avons retenu une déclaration du Président lourde de sens et de responsabilité : « **Je ne vois pas comment je pourrais diriger sans vous. J'ai besoin des organisations syndicales pour dialoguer, décider, proposer, discuter et gérer** ». Bien évidemment, nous nous en souviendrons en temps voulu.

2 – Approbation des procès verbaux des CTPD des 16 juin 2011 et 5 juillet 2011

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES	X		
FO-DGFIP62	X		
CGT	X		
CFTC-UNSA	X		



3 – La fusion du centre hospitalier de Frévent, de l'EHPAD d'Auxi-le-Château et du Centre Hospitalier de Saint-Pol sur Ternoise:

FO DGFIP62 a rappelé que le CTL n'a pas vocation à voter sur les décisions d'un ordonnateur et que le point énoncé dans l'ordre du jour est donc mal formulé.

Sur l'aspect juridique: le directeur général de l'Agence Régionale de Santé a adressé un courrier en date du 15 novembre 2011 à la DDFIP du Pas de Calais pour annoncer la création à compter du 01 01 2012 d'un établissement de santé, le Centre Hospitalier du Ternois dont le siège social sera situé à Saint Pol sur Ternoise. L'arrêté et la délibération viennent d'être signés, nous avons eu l'information pendant la séance...

Cette fusion va impacter la trésorerie d'AUXI FREVENT qui perd sa vocation de comptable assignataire du CH FREVENT et de l'EHPAD Les Varennes d'Auxi le Château, c'est donc la trésorerie de Saint Pol-Moncheaux qui récupèrera cette charge de travail.

FO DGFIP62 a interpellé l'administration sur le laps de temps très court pour réaliser les opérations comptables nécessaires au transfert de cette gestion. Des moyens en personnel seront nécessaires pour le bon déroulement des opérations. Nous avons demandé à l'administration de **renforcer** dans un premier temps la trésorerie de d'Auxi-Frévent pour alléger la masse de travail et réduire ainsi les mandats en cours de paiement, mandats et titres en cours de prise en charge, l'apurement des comptes d'imputation provisoire, les ajustements budgétaires et comptables, les état des restes à payer et à recouvrer, les valeurs inactives, la liquidation et l'ajustement de la TVA etc... Ces opérations sont à réaliser avant le 31 décembre et ces renforts se doivent d'arriver au plus vite. Dans un deuxième temps, il faudra pendant plusieurs mois accompagner les 2 trésoreries afin de boucler ces opérations de fusion.

L'administration nous a assuré qu'un référent HELIOS serait chargé d'un suivi rapproché de l'opération et qu'un chargé de mission « secteur hospitalier » serait l'interlocuteur privilégié des deux structures. Une journée complémentaire s'arrêtant le 9 janvier sera mise en place. A notre demande, une aide logistique sera fournie afin de transférer le matériel et les dossiers nécessaires.

Concernant les emplois, Auxi-Frévent a pour effectif ORE 2011, 5,40 dont 1,41 pour la mission hospitalière ; Saint Pol-Moncheaux a pour effectif ORE 2011, 5,74. Un appel au volontariat sera effectué parmi les agents d'Auxi-Frévent pour rejoindre la Trésorerie de Saint-Pol-Moncheaux, en cas de refus des agents, ce poste sera proposé au mouvement de mutation du 1/4/2012 et comblé par l'équipe mobile de renfort en attendant.

La proposition de vote faite par l'administration est donc: transfert d'un emploi de catégorie B de la Trésorerie d'Auxi-Frévent vers la Trésorerie Saint Pol-Moncheaux.

Vos élus **FO DGFIP62** ont demandé une suspension de séance, ce vote n'étant pas inscrit à l'ordre du jour du CTL . Après concertation avec les autres organisations syndicales, un vote dégroupé est demandé.

VOTES	Suppression du poste B sur Auxi-Frévent			Création du poste B sur Saint-Pol Moncheaux		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES		X		X		
FO DGFIP62		X		X		
CGT		X		X		
CFTC-UNSA		X		X		

Commentaires FO : **FO DGFIP62** a dénoncé une charge de travail non compensée entièrement dans une trésorerie par la fragilisation d'un autre poste comptable : toujours faire plus avec de moins en moins de moyens...

4 – Informations générales sur le nouveau Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques (TAGERFIP):

Ce nouveau référentiel des emplois est chargé de remplacer l'actuel TSM (DGI) et l'ORE (DGCP : ex Nominoë emplois). Il s'agit encore (et toujours...) d'un outil chargé de gérer les emplois (ou plutôt les suppressions d'emplois) et non pas d'un véritable outil de recensement des charges de travail pour y mettre en corrélation les emplois nécessaires. Bien évidemment, cet outil réclamé ne verra jamais le jour, la Direction Générale serait ainsi contrainte de créer les mêmes emplois qu'elle vient de supprimer !!!

Commentaires FO : **FO DGFIP62** a dénoncé la mise en place de cet outil qui ne prend plus en compte les décimales permettant ainsi des arrondis fragilisant à court terme les nombreuses petites unités. Ce TAGERFIP ressemble beaucoup plus à un TASERFIP (Tableau de Suppression des Emplois de Référence des Finances Publiques) ou l'arme absolue pour supprimer les emplois !



CARTON ROUGE!

- 39 EMPLOIS
dans le
Pas de Calais



Plus que jamais FORCE OUVRIERE réclame les emplois correspondants aux charges de travail !

5 – Informations relative à la communication sur les règles de gestion :

L'Administration procède à la présentation du Nouvel Espace Professionnel Unifié.

En effet, les nouveaux statuts, parus le 28 août 2010 au journal officiel, sont applicables depuis le 1er septembre 2011. Pour accompagner leur mise en place, des réunions d'information ont été organisées sur l'ensemble du territoire, auprès de tous les agents et une distribution de brochures destinées aux cadres A, B et C a été effectuée au préalable par les chefs de poste.

Commentaires FO : FO DGFIP62 déplore un usage hasardeux de l'argent public car une fois de plus, l'administration brille par son double discours et son inconstance. Alors que les ministres Baroin et Péresse nous annoncent la rigueur et demandent aux français de faire des **efforts sans précédent depuis la seconde guerre mondiale**, la DGFIP édite à des milliers d'exemplaires des brochures d'information en couleur pour les catégories A, B et C alors qu'elles sont accessibles sur Ulysse en format PDF.

- **Combien d'argent public jeté par les fenêtres pour rien alors que chaque agent possède un accès à Ulysse et peut consulter ces brochures facilement ?**
- **Est ce bien raisonnable dans le contexte économique actuel alors même que le gouvernement vient d'instituer un jour de carence pour tous les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie ?**

De plus, ces brochures posent questions. A la page 14, dans le schéma de carrière, vous trouverez en face de chaque échelon des indices que vous ne retrouverez pas sur votre fiche de paie. En effet, le traitement indiciaire mensuel dépend de l'indice majoré (IM) détenu par l'agent, indice majoré qui n'apparaît pas sur les brochures de l'administration qui se contente juste de l'indice brut. Pourquoi tenter d'embrouiller davantage des agents déjà submergés par les effets négatifs de la fusion ?

Le directeur nous informe que, quant à lui, il préfère lire un document sur papier plutôt que sur un écran...

FO DGFIP62 espère néanmoins que dans ce cas, il n'imprime pas tous les mails qu'il reçoit pour les lire ...

6 – Ponts naturels 2012, modalités de consultation des personnels:

En 2012, six possibilités de ponts naturels existent : lundi 30 avril, lundi 7 mai, vendredi 18 mai, vendredi 2 novembre, lundi 24 décembre et lundi 31 décembre.

La Direction Locale nous informe que lors d'une réunion de l'ensemble des chefs de service de l'Etat à la Préfecture, il a été décidé la fermeture complète de l'ensemble des services du département les 24 et 31 décembre 2012. Et que par ailleurs, dès lors que les ponts naturels imposent aux agents de poser un jour de congé ou une récupération horaires variables, il est décidé de ne pas faire plus de 3 ponts naturels dans l'année...

De plus, le pont de l'Ascension, qui se situe le 18 mai, soit en pleine campagne Impôt sur le Revenu, n'est pas retenu parmi les possibilités de façon à rendre le meilleur service possible aux usagers. En conséquence, la consultation des personnels consistera, après leur avoir communiqué les éléments ci-dessus, à leur demander de se prononcer sur l'un des trois ponts ci-dessous : lundi 30 avril, lundi 7 mai et vendredi 2 novembre. La direction locale retiendra le pont qui recueillera le plus d'avis favorables.

Commentaires FO : FO DGFIP62 a dénoncé le **diktat imposé par le Préfet du Pas de Calais** envers notre administration **indépendante**, obligeant ainsi les agents du département à subir les directives nationales du Ministère de l'Intérieur... Il en résulte ainsi **l'impossibilité pour eux de choisir de façon démocratique** les jours de congés que la grande majorité d'entre eux souhaite prendre. Nous avons réitéré notre demande de sondage auprès des agents sur la totalité des ponts mais le Président, droit dans ses bottes, n'a pas voulu changer une virgule de sa proposition initiale. Face à cette **absence de dialogue social** sur ce point, **FO DGFIP62 se réserve la possibilité d'établir des actions particulières sur les dates des ponts naturels.**

A noter : nous avons relevé, mais ce n'est un scoop pour personne, que ni Solidaires ni la CGT ne sont pour les ponts naturels, indiquant même que « **2 ponts , c'est 2 ponts de trop !** car cela oblige tous les agents à s'imposer des jours de congés». Ce à quoi nous avons répondu, qu'empêcher les agents de faire les ponts naturels qu'ils désirent, c'est également les obliger à respecter la règle très contraignante des 50% d'agents présents sur ces jours qui sont souvent situés en période de congés scolaires... **Nul doute que les 87% des agents du Pas de Calais ayant répondu favorablement à la sollicitation de FO DGFIP62 sur le pont naturel du 3 juin 2011 apprécieront...** Nous ne souhaitons pas priver ou imposer aux personnels une, ou plusieurs dates dans l'obtention de ces ponts naturels. **FO DGFIP62** aurait souhaité simplement, laisser les agents s'exprimer en liberté sur ce sujet et prendre les décisions utiles lors de ce CTL. Ce point n'était pas soumis au vote et l'obtention des ponts naturels sera donc soumise à un prochain CTL puisqu'un vote est nécessaire.

7 – Harmonisation des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Béthune Municipale et Banlieue avec le Centre des Finances Publiques de Béthune :

Horaires actuels de la Trésorerie : du lundi au vendredi de 8h 30 à 11h 45 et de 13h 30 à 16 h 15.

Nouveaux horaires à compter du 1 ^{er} janvier 2012 : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES	X		
FO-DGFIP62			X
CGT			X
CFTC-UNSA	X		

Commentaires FO : FO DGFIP62 a refusé d'approuver une décision qui n'a pas été soumise aux personnels.

8 – Questions diverses :

- ⇒ **PETITION BETHUNE (épisode 2):** Suite à la fermeture de la cantine pendant quelques mois pour travaux, les agents pouvaient bénéficier des tickets restaurants pendant cette même période, il s'avère que quelques uns n'ont pu en bénéficier faute d'une présence suffisante (la note prévoyant cette situation comporte quelques restrictions en terme de jours travaillés). L'administration nous avait informé que le caractère rétroactif de l'octroi de ces tickets était impossible. Elle avisera agent par agent des motifs qui n'ont permis l'octroi des ces tickets. **FO DGFIP62 n'entend pas en rester là et demandera un arbitrage au niveau national. Quand une administration qui se dit exemplaire en matière d'action sociale et qu'elle rechigne à distribuer quelques tickets restaurants, nous trouvons la méthode de la Direction Générale peu cavalière ...**
- ⇒ **BETHUNE (épisode 2):** nous avons fait part au Président que l'implantation des toilettes dans le hall du CDFP entraînait un très sérieux problème de sécurité (que nous ne développerons pas dans ce compte-rendu), nous avons demandé que des toilettes soit créées dans les locaux de la Trésorerie afin de remédier à ce souci. Le Président a semblé sensible à nos arguments et une solution sera étudiée. Nous saisissons le CHS afin d'accélérer la résolution de faille importante à nos yeux.
- ⇒ **Machines à affranchir/encolleuse : (épisode « x »):** la Direction nous a assuré que le module « encolleuse » devrait arriver durant le mois de janvier. Seront équipés tous les postes et services qui envoient en moyenne plus de 50 plis par jour. N'oubliez pas de vous manifester afin de ne pas être oublié ...
- ⇒ **Photocopieurs (épisode 3):** le nouveau marché est attendu, vivement la fin des RICOH, cette situation est très perturbante pour la bonne marche des services et postes comptables ...
- ⇒ **Fusion Arras Banlieue/Arras Municipale (épisode 2):** faute de budget (étonnant, non ?) le projet est reporté au plus tôt au 1/7/2011. Nous avons redemandé au Président de reporter totalement ce projet qui prévoit « d'entasser » les agents concernés dans des locaux qui ne sont pas prévus pour recevoir des bureaux administratifs. Le coût de ces travaux est estimé à 320 000 Euros, nous trouvons qu'à ce prix une autre solution peut et surtout doit être étudiée ! Nous avons proposé à la direction de réserver le bâtiment actuel d'Arras Banlieue à l'archivage des très nombreux documents de la Paierie Départementale (qui devrait voir s'offrir une « solution externe » à son sérieux problème d'archives). Pour beaucoup, ce bâtiment n'est pas adapté, les agents de l'accueil sont frigorifiés l'hiver et les autres sont constamment à la lumière artificielle, faute d'éclairage naturel. De plus, la faible hauteur de plafond implique une exécration répartition de la lumière et une intensité trop forte qui oblige les agents à travailler avec seulement des lampes de bureau ... à quand les lampes frontales !!!
- ⇒ **Avenir du CDI de LENS SUD : FO DGFIP62** a demandé au Président de lever le doute qui s'installe sur la rumeur qui verrait le CDI de LENS SUD rejoindre le SIP de LENS NORD afin d'en faire un très gros poste comptable. Le Président a confirmé que le projet initial de création du SIP de LENS SUD était actuellement soumis à la DG et qu'aucune fusion n'était possible entre ces 2 postes. Nul doute que l'administration parisienne en profitera pour réclamer la réorganisation du réseau dans la banlieue lennoise...

Vos représentants FO-DGFIP62 en CTPD sont :

**Laurence DIDAUX (MARQUION), Audrey JOLY (CDI LENS SUD & Jacques REGNIER (Permanent)
Justine KORKUT(EDRA 62) , Stéphane THIRIAT (OUTREAU) & Hervé DANNEELS (ST- OMER)
Assistait en tant qu'expert : Hervé FALSCHOWSKI (ARRAS Amendes)**

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu